



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conservation

Question écrite n° 121605

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'accès des professionnels de l'image au patrimoine culturel. En effet, les professionnels de l'image se retrouvent souvent confrontés aux pratiques des établissements publics en charge de la conservation du patrimoine culturel : limitation d'accès, facturation induite, développement d'activités commerciales du domaine concurrentiel, etc. En conséquence, il le prie bien vouloir lui donner ses intentions afin de rétablir le dialogue et la bonne entente entre les professionnels de l'image et les services en charge du patrimoine culturel.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121605

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3231